



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 06 avril 2017

Date de la convocation :
31/03/2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
13

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :

Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :

José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 016

Objet: Taxes locales 2017

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2016 :

- taxe d'habitation : 14.83%
- taxe foncière - bâti : 17.86%
- taxe foncière - non bâti : 52.07%

Considérant la fiscalité de la nouvelle communauté de communes,

Monsieur le Maire ne souhaitant pas augmenter la pression fiscale des administrés au titre de l'imposition communale,

Il est proposé au Conseil Municipal de baisser les taux communaux au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE les taux des taxes locales au titre de l'année 2017** comme suit :

- taxe d'habitation : 14.31%
- taxe foncière - bâti : 17.23%
- taxe foncière - non bâti : 50.23%

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

